

Travail Social Communautaire

« Ensemble Quartiers Dudelange »

Inter-Actions asbl







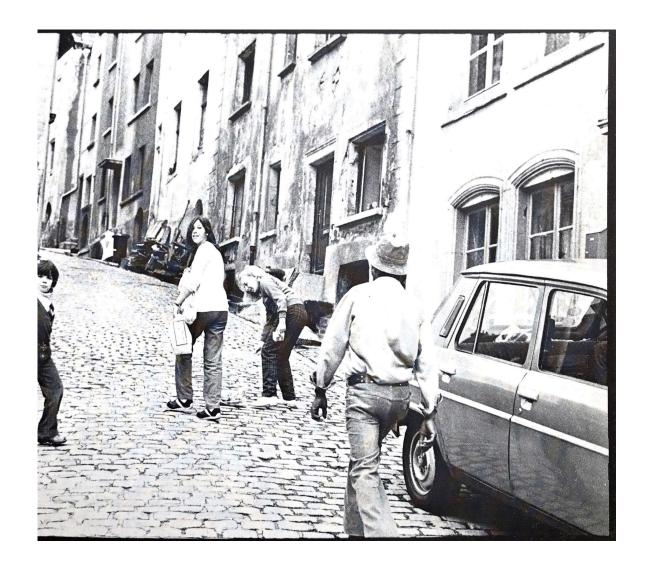
Les débuts au Luxembourg

1977: 3 étudiants du domaine du travail social s'activent dans le quartier Grund (Luxembourg-Ville)

Raison: le Grund était dans le temps un quartier pauvre. Etat du quartier: insalubrité, maisons délabrées, maisons non conformes aux standards actuels.

Méthodologie: Approche du travail social communautaire. Empowerment

Photo prise par des enfants dans le cadre d'une activité proposée par Inter-Actions asbl (1977)





Le travail social communautaire à Dudelange

- Lancement du service en 2009 dans le quartier Italie.
- Auparavant travail de quartier à travers la Maison Relais Diddelfamill.
- Puis élargissement du rayon d'actions dans le quartier Schmelz puis sur tout Dudelange.
- Dudelange: 20.040 habitants (2017: Statec)
- Un passé métallurgique et sidérurgique.
- Quartiers très marqués par la migration.

Le quartier Italie dans les années 80. © Philippe Matsas Archives du CDMH

Méthodologie et objectifs

- Favoriser le vivre ensemble dans les quartiers.
- Encourager les habitants à exprimer leurs besoins et difficultés (empowerment)
- citoyens dans les démarches pour de vie.

• Encourager, guider et soutenir les améliorer leurs situations et conditions

©Photo: Marc Theis

Projets actuels

- Cours de langues
- Café des langues
- Mois du Respect 2023
- Give-Boxes
- Campagne "Je peux voter"
- Journal de quartiers
- Jardin Communautaire

Photo: sortie pédagogique cours de langues



- Workshops
- Bourse aux plantes
- Ateliers créatifs
- Charte du Vivre-Ensemble
- Intégration par le sport
- Soirée Millefeuilles (avec la Maison des Associations)
- Suivi Comité des quartiers (p.ex. organisation fêtes des quartiers)
- Membre de la Commission Consultative d'Intégration de Dudelange ou dans différentes associations comme par ex. "Vewa asbl" (Tiers Lieux Culturel)
- Networking avec d'autres acteurs sur le terrain de la Ville de Dudelange

Photo: Bourse aux plantes 2022





© Marc Lazzarini. Café des Langues

Merci pour votre attention.



Charta vum Zesummeliewen

Sech engagéieren fir eis lokal Gemeinschaft aktiv mat ze gestalten







Conseil des citoyens

Le conseil des citoyens est une initiative mise en place par la ville de Dudelange en vue de donner l'opportunité à une sélection de citoyens représentant la diversité de la population de Dudelange à interagir avec les responsables de la Commune sur tout sujet qui les intéresse. L'objectif est de renforcer le dialogue entre les habitants et la Commune.

Critères : 15 citoyens invités sur base de critères de base (âge, sexe) à débattre librement de toute thématique

Finalité : exploratoire (faciliter rencontre/connaissance mutuelle entre représentants et citoyens)

Charta vum Zesummeliewen

Als Awunner*in vun der Stad Diddeleng droen ech selwer aktiv dozou bäi, dass hei all Mënschen friddlech a gutt zesummeliewen.

• Iddi

Charta als **Rappell**vun der Eegeverantwortung
an der **gedeelt**er **Responsabilitéit**vun allen Awunner*innen

- → Zesummeliewen baséiert op géigesäitegem Respekt, Toleranz a Versteesdemech
- → All Awunner*in huet och selwer Afloss op d'Zesummeliewen an eng Deel-Responsabilitéit fir eis Gemeinschaft mat ze gestalten

 4 grouss Theme fir d'Zesummeliewen zu Diddeleng



RESPEKT AN TOLERANZ



GEMEINSCHAFT



NOHALTEGKEET



EFFENTLECHKEET A PRIVATE RAUM

D'Charta zu Diddeleng liewen



- All Joers eng oder méi Aktivitéiten zu den Theme vun der Charta
- Erënnerung un den Text vun der Charta mat Beispiller aus dem Liewen zu Diddeleng
- Presentatioun vun der Charta a Méiglechkeet ze ënnerschreiwen op ëffentleche Veranstaltungen zu Diddeleng







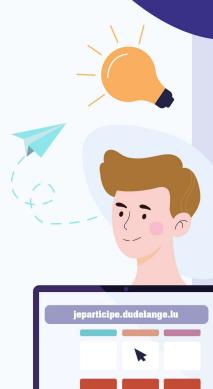


Budget Participatif 2022-23

La Ville de Dudelange a lancé son premier budget participatif:

DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

Le principe : une somme totale de 100 000€ a été mise à disposition, tous les habitant.es de plus de 14 ans pouvaient introduire un projet ayant pour but d'apporter une amélioration de la vie en communauté et du vivre ensemble. Le dépôt de projet était ouvert aussi bien aux personnes individuelles qu'aux collectivités (association de quartier, collectifs artistiques, etc.).







Pour être éligible au vote, les projets soumis au budget participatif devaient respecter l'intégralité des critères suivants :

- Ne pas dépasser le montant de 100.000€ par projet.
- être situé sur la commune et concerner un lieu public (une rue, un quartier, un bâtiment, un site, un parc, une place ou toute la ville).
- être accessible librement et gratuitement à tous, être d'intérêt général.
- relever des compétences communales.
- concerner des dépenses d'investissement. Le projet ne doit pas générer de frais de fonctionnement (prestations de services, frais de personnel) au-delà de l'entretien courant, ni nécessiter une acquisition de terrain, de local.
- être techniquement et juridiquement réalisable.
- ne pas être déjà en passe d'être réalisé ou en cours d'execution.
- ne pas faire l'objet de rémunération financière liée au projet pour le porteur ou son organisation (conflit d'intérêt).
- ne pas comporter d'éléments de nature diffamatoire ou discriminatoire
- respecter le développement durable.

Règlement du budget participatif, Art. 6, https://jeparticipe.dudelange.lu/page/reglement-du-budget-participatif

